

Réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages Compte rendu de la séance de médiation du 28 avril 2004

Lieu : Salle Champlain à Laval, à 19:30 heures		
REQUÉRANTS PRÉSENTS		
Mme Martine Lapointe M. Alain Roy		
TIERCE PERSONNE TOUCHÉE PAR LA MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE 323		
Mme Denise St-Jean		
PROMOTEUR (MTQ)		
M. Maroun Shaneen	M. Patrice Clémenti	M. Yves Boutin M. François Maillé
MEMBRES DU BAPE (PRÉSENTS)		
Mme Nicole Boulet (Commissaire-médiatrice)	Mme Anne-Lyne Boutin	Mme Linda St-Michel
Responsable du compte rendu : Linda St-Michel		

SÉANCE DE MÉDIATION

Présentation par le commissaire médiateur

- déroulement et objectifs visés par la séance de médiation.
- résumé de la rencontre d'information tenue le 28 avril en après-midi entre Mme Denise St-Jean et le BAPE.
- précisions concernant les droits de Mme St-Jean en tant que tierce partie.
- explications demandées au ministère des Transports afin de connaître les répercussions anticipées sur la propriété de Mme Denise St-Jean au regard du tracé routier original et de la proposition de modification de ce tracé.

Questionnement de Mme Denise St-Jean

- répercussions du projet de route et de la proposition de modification sur son puits artésien, sur le climat sonore, de même que les divers dérangements associés à la proximité de la future route. Avec la proposition de modification du tracé de la route 323, Mme St-Jean serait obligée de traverser le nouvel axe routier proposé en plus de l'ancienne route 323, pour accéder au lac.

Présentation par le promoteur

- explication de la procédure d'expropriation
- présentation du profil du tracé routier original et les conséquences sur la propriété de Mme Denise St-Jean.
 - -la résidence serait à environ 3,5 m de l'emprise routière délimitée par un talus de près de 9 m de hauteur
 - -bien que la résidence ne touche pas l'emprise routière, le promoteur pourrait examiner la possibilité d'exproprier la résidence.
- présentation de la proposition de modification du tracé routier et les conséquences sur la propriété de Mme Denise St-Jean.
 - -la résidence serait dans l'emprise routière
 - -la résidence serait acquise par le promoteur selon les exigences prévues à la *Loi sur l'expropriation*

Proposition des requérants à Mme Denise St-Jean

- Le requérant est ouvert à l'idée d'évaluer la possibilité que la propriété de Mme St-Jean puisse être déplacée sur une partie de son terrain située à l'est du corridor routier modifié. une partie du terrain, située à l'est du corridor routier modifié, pourrait être cédé à Mme. St-Jean

Présentation par le ministère des Transports de proposition d'entente

- proposition d'entente remise aux requérants relativement à un nouveau tracé routier
- proposition d'entente remise à Mme. Denise St-Jean relativement à l'acquisition ou au déplacement de sa résidence.

Information à venir :

- Le promoteur doit faire l'évaluation du climat sonore projeté à proximité du chalet de Mme St-Jean;
- Le promoteur doit évaluer la superficie de la propriété du Camp Ozanam touchée par la proposition du nouveau tracé routier;
- Le promoteur doit évaluer la superficie de la propriété de l'entreprise Chasse aux sangliers inc. touchée par la proposition du nouveau tracé routier;

Prochaine rencontre

DATE : LE 13 MAI 2004

COMPTE RENDU FAIT LE 4 MAI 2004